

## MAIRIE DE LOUROUER SAINT LAURENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N 21/2011  
DATE DE CONVOCATION L'an deux mil onze le six octobre à vingt heures trente.  
28.09.11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHERAMY Pascal, Maire.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	10	Etaient présents : tous les Conseillers. Sauf ROBIN Frédéric, absent excusé.
PRESENTS	09	
VOTANTS	09	

Madame Marie-Pascale PALLU a été élue secrétaire.

### OBJET : TGV – LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

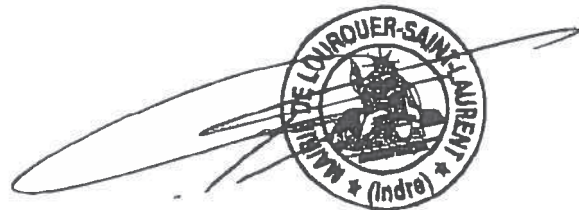
De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la nouvelle ligne. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de LOUROUER SAINT LAURENT réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes sur l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'instruction de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des infrastructures de Transport (SNIT).

Le Maire



Copie conforme. Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture le : *19. 10. 2011*  
Publié, affiché ou notifié le : *20. 10. 2011*